

# DU Préparation Linguistique, Universitaire et Scientifique – DU PLUS

## Modalités de contrôle des connaissances 2023-2024

### Contrôle des connaissances

- La formation n'est pas semestrialisée mais elle est composée de quatre périodes au cours desquelles les étudiants seront soumis à un contrôle continu régulier.  
MCC1 : moyenne contrôle continu période 1  
MCC2 : moyenne contrôle continu période 2  
MCC3 : moyenne contrôle continu période 3  
MCC4 : moyenne contrôle continu période 4
- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.
- Aucun retard, sauf s'il est justifié, aux activités pédagogiques n'est toléré. En conséquence, tout retard injustifié sera considéré comme une absence injustifiée et sera sanctionné comme tel.
- Toute absence, quelle que soit sa durée, doit être signalée par l'étudiant le jour même par e-mail à l'adresse [iut-clet@unilim.fr](mailto:iut-clet@unilim.fr) et justifiée par écrit auprès du secrétariat du CLET dans les 48 heures suivant le retour.
- Toute absence non signalée le jour même et non justifiée dans les 48 heures suivant le retour sera réputée absence injustifiée.
- Sont considérés comme motifs valables d'absence et sous réserve de la production d'un justificatif dans les 48 heures, les cas suivants :
  - Maladie ou maternité ;
  - Décès d'un parent proche ;
  - Obligations militaires ou administratives ;
  - Convocations d'un étudiant assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative liée à l'Université de Limoges.
  - Convocation à l'examen du permis de conduire.
- Les enseignants, permanents et vacataires, sont chargés de contrôler la présence et la ponctualité des étudiants à chaque séance.
- Il appartient au/ à la responsable pédagogique de la formation d'apprécier les autres motifs des absences et leurs justifications éventuelles.
- Chaque absence non justifiée conduit à une diminution d'un point sur la moyenne dans le module correspondant.

- Absence à un contrôle :
  - Toute absence à un contrôle doit être justifiée selon les modalités décrites ci-dessus.
  - Une absence injustifiée ne pourra pas faire l'objet d'une épreuve de remplacement.
  - Une absence justifiée pourra faire l'objet d'une épreuve de remplacement sur demande de l'étudiant (formulaire à remplir sous 48 heures après le retour dans l'établissement). L'absence de demande de rattrapage de la part de l'étudiant entraînera l'attribution de la note 0/20 audit contrôle.
  
- Le passage d'une période à la suivante est autorisé lorsque :
  - la moyenne générale des unités d'enseignement de la période (1, 2 ou 3) est égale ou supérieure à 10/20,
  - la moyenne de chaque unité d'enseignement de la période (1, 2 ou 3) est égale ou supérieure à 08/20,
  - le taux d'absences justifiées et injustifiées de l'étudiant pendant la période (1, 2 ou 3) n'excède pas 10% du nombre de séquences d'enseignement de la période (1 séquence d'enseignement = 1 cours).

Ces conditions sont vérifiées lors de la réunion pédagogique de fin de période. Le passage d'un étudiant à la période suivante est soumis au vote des enseignants participant à la réunion.
  
- Le DU PLUS est obtenu lorsque :
  - la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20,
  - la moyenne de chaque unité d'enseignement est égale ou supérieure à 08/20,
  - le taux d'absences justifiées et injustifiées de l'étudiant n'excède pas 10% du nombre de séquences d'enseignement des 4 périodes (1 séquence d'enseignement = un cours).

Ces conditions sont vérifiées lors du jury de fin de formation. L'attribution du diplôme est soumise au vote des membres du jury.
  
- Le redoublement n'est pas de droit et sera accordé sur décision du jury.
- Maquette du diplôme : page 11

## Jury

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

Responsable Service RI/ CLET

Responsable pédagogique DU PLUS

Enseignants intervenant dans la formation

**Maquette de la formation** voir page suivante

Unités d'enseignement		Modules		Période 1 (15 semaines)		Période 2 (15 semaines)		Période 3 (20 semaines)		Période 4 (11 semaines)		Total	
				VH	Coef.	VH	Coef.	VH	Coef.	VH	Coef.	VH	Coef.
UE1 Français Langue Étrangère 968h/ Coef. 100	Compréhension écrite		93	10	72	7	62	6	15	2	242	25	
	Compréhension orale		93	10	72	7	62	6	15	2	242	25	
	Production écrite		93	10	72	7	62	6	15	2	242	25	
	Production orale		93	10	72	7	62	6	15	2	242	25	
<b>Total UE1</b>			<b>372</b>	<b>40</b>	<b>288</b>	<b>28</b>	<b>248</b>	<b>24</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>968</b>	<b>100</b>	
UE2 Fondamentaux scientifiques et enseignements de spécialité 470h/ Coef. 32	Maths				60	6	70	7	70	7	200	20	
	Enseignements de spécialité selon le parcours choisi par l'étudiant	Parcours génie industriel : physique, génie				40		50		90	12		
		Parcours informatique : algorithme et programmation				40	5	50	7	90			
		Parcours bio/ chimie : biologie, chimie				40		50		90			
<b>Total UE2</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>190</b>	<b>12</b>	<b>220</b>	<b>14</b>	<b>470</b>	<b>32</b>	
UE3 Compétences transversales 212h/ Coef 18	Orientation et méthodologie universitaires				30	3	30	3			60	6	
	Anglais		20	2	20	2	20	2	20	2	80	8	
	Intégration culturelle		13	1	7	1					20	2	
	Compétences bureautiques						22	2			22	2	
	Intégration en parcours universitaire						30				30		
<b>Total UE3</b>			<b>33</b>	<b>3</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>102</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>212</b>	<b>18</b>	
<b>Total</b>			<b>405</b>	<b>43</b>	<b>405</b>	<b>40</b>	<b>540</b>	<b>43</b>	<b>300</b>	<b>24</b>	<b>1650</b>	<b>150</b>	

